



Procès-Verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 06 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 06 octobre à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du vingt-neuf septembre deux mil dix-sept.

Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
15

Conseillers absents :
4

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Michel BRUNN, Jean-Pierre KOHLER, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Messieurs Freddy GILCK, Jean-Marc HALLER, Madame Cindy HELL, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Messieurs Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTER, Mesdames Nadine SPETZ, Esther SZTAJNERT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mesdames Aline BALLY (procuration donnée à Monsieur Marc HOFFER), Valérie BOEGLIN, Laurence HALLER (procuration donnée à Monsieur Michel BRUNN), Conseillers Municipaux.

Absent : Michaël LAMY, Conseiller Municipal.

Arrivés en cours de séance : Madame Stéphanie BOBENRIETH, Monsieur Claude SCHOEFFEL (point n°3 : Rapports Maire/Adjoint), Conseillers Municipaux.

Présents : 15

Pouvoirs: 2

Votants : 17

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 septembre 2017
3. Rapports Maire/Adjoint
4. Résiliation du marché de travaux portant sur la démolition totale d'un bâtiment en friche (62 Grand'Rue) dans le cadre d'un projet global de restructuration de la mairie et de l'atelier municipal
5. Personnel communal : agents non titulaires, non statutaires : affiliation de la commune à l'assurance chômage
6. Patrimoine immobilier communal : vente de la maison forestière du Schliffels
7. Fixation du prix de vente 2017 des sapins de Noël
8. Divers et communication

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h05.

Elle rappelle les procurations données et excuse les membres absents.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nadine SPETZ est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2017, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

N° 3. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune

Depuis la tenue de plusieurs réunions sur l'installation des compteurs LINKY et GAZPAR, plusieurs habitants ont tenu à informer la Commune de leur souhait de refuser la mise en place de ces compteurs. Au vu des très nombreuses questions, Madame le Maire et ses Adjointes ont convié le lundi 09 octobre à 10 h en mairie, Madame Valérie RICHARD, interlocutrice privilégiée de la Commune chez ENEDIS. Les conseillers municipaux sont conviés à cet échange. Une information plus globale sera ensuite faite auprès des habitants.

Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller a organisé une réunion bilan sur les Maisons de Services Au Public (MSAP) dont un point est installé au bureau de Poste de Fellingring depuis le 17 mars 2016. En présence de plusieurs opérateurs, des représentants de la Poste et des Maires, le bilan annoncé est très mitigé. En effet, les demandes de la part des habitants sont faibles et les moyens inadaptés à certaines d'entre elles et ce sur les 6 MSAP présentes sur le Département du Haut-Rhin. La Poste a proposé plusieurs mesures de communication afin de permettre une meilleure compréhension et prise en compte des services de la MSAP par les habitants. De plus, de nouveaux opérateurs pourront éventuellement être rattachés à la MSAP de Fellingring comme la MSA ou les services fiscaux notamment pendant les périodes de déclaration des impôts.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin réfléchit actuellement sur une future labellisation des sites funéraires de la Vallée à l'UNESCO. Deux réunions ont eu lieu à ce jour avec les maires de la CCVSA sur une commémoration plus importante le 11 novembre 2018 à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre. Les résultats de labellisation ne seront pas connus avant juillet 2018. Madame le Maire et Sylvette GODIER, Adjointe en charge de la Commission des Services à la Population, proposent que le message ministériel soit lu par les membres du CMJ lors de la cérémonie du 11 novembre prochain. Le protocole devra cependant être respecté.

Une archiviste du Centre de Gestion du Haut-Rhin intervient actuellement pour une durée de 10 jours à la mairie de Fellingring. Elle est présente depuis le 28 septembre dernier. Ce travail est fait en lien étroit avec l'équipe administrative de la mairie.

Arrivée de Madame Stéphanie BOBENRIETH.

La CCVSA engage le programme GERPLAN pour l'année 2018. Madame le Maire souhaite qu'une réflexion du Conseil Municipal soit menée pour la prochaine séance sachant que les retours sont attendus pour le 10 novembre 2017. Monsieur Michel BRUNN, Adjoint en charge de l'Environnement et de l'Urbanisme propose qu'un cheminement du Chemin du Rammersbach jusqu'au Tulberg soit créé en lien avec Monsieur Franck SCHUBERT.

L'Examen Technique de la digue du barrage de Kruth-Wildenstein aura lieu les 10 et 11 novembre prochains.

Concernant le renouvellement des Commissions au sein de la CCVSA, les conseillers municipaux ont jusqu'à début novembre pour faire part de leur décision. Les retours à la CCVSA seront assurés par le secrétariat de la mairie.

Lors du dernier conseil communautaire du 28 septembre, la reprise de l'entreprise Hydra à Moosch a suscité beaucoup de questions et réserves. La CCVSA propose que cela prenne la forme d'un contrat bail ; le foncier sera racheté par la CCVSA en contrepartie de loyers versés par l'entreprise

repreneuse.

Certains s'interrogent sur le sérieux de cette société polonaise et sur ses engagements à long terme. Cependant, à noter que cette reprise permet la conservation de 46 emplois au sein de l'entreprise. Monsieur Freddy GILCK, Conseiller Municipal et membre de la Commission Economie à la CCVSA, déplore que ladite Commission n'ait pas été sollicitée sur cette question importante.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

L'équipe technique a débuté les travaux d'automne liés principalement à l'entretien du cimetière et au fleurissement.

Les membres du Conseil Municipal remercient vivement l'équipe technique ainsi que Monsieur Michel BRUNN pour avoir changé l'éclairage public des quartiers See, Champs, Fleurs, Tulberg, Rammersbach et Oderen par des lampes LED. Ces travaux ont nécessité deux semaines d'intervention. Monsieur BRUNN ajoute que les lampes sont actuellement réglées à 30% de leur puissance.

Monsieur KOHLER note que les derniers travaux de chaussée pour l'entretien du réseau « Eau » n'ont pas été correctement finalisés par l'entreprise. Des relances ont été faites auprès des représentants de la CCVSA afin de remédier au problème.

Une commission Ecocitoyenneté s'est tenue le jeudi 21 septembre dernier. Madame Sylvette GODIER et Monsieur Freddy GILCK étaient également présents. Chacun d'eux déplore qu'aucune solution n'ait été trouvée par rapport à la problématique de la déchetterie. Il est néanmoins noté que la date des prochains passages d'encombrants sera modifiée ; les ramassages n'auront plus lieu les vendredis mais les mardis ou mercredis. Les conteneurs à verres seront prochainement capitonnés pour éviter le bruit.

Monsieur BRUNN note également que la plateforme de déchets verts de la commune n'est pas utilisée comme il le faut. En effet, des gravats camouflés ont été découverts au milieu de déchets verts. Ceci peut être dangereux pour la machine alors que ces gravats peuvent être recyclés dans d'autres points de recyclages adaptés.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Forêt : à ce jour, 3 328m³ de bois sont vendus ce qui représente une recette de 189 828 €. Tous les feuillus ont été vendus (1 800 m³) dans les parcelles 70, 71 et 72. Il reste 1 000m³ de résineux à vendre d'ici la fin du mois d'octobre.

Arrivée de Monsieur Claude SCHOEFFEL.

Une réunion sur l'emploi des bûcherons s'est tenue à la CCVSA le 11 septembre dernier. La majorité des élus présents souhaitent maintenir l'organisation de deux équipes de 4 bûcherons car cela permet de favoriser à la fois les travaux en régie et les travaux des entreprises. Cette réflexion sera finalisée lors de réunions en présence de l'ONF puis des bûcherons.

Urbanisme :

Trois Déclarations Préalables ont été reçues :

- Remplacement d'une marquise au-dessus d'une porte d'entrée ;
- Installation d'un système photovoltaïque ;
- Mise en place d'une isolation extérieure et de volets roulants.

2 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été reçues concernant les parcelles suivantes :

- Section 7, parcelle 201 en date du 11/09/2017
- Section 11, Parcelles 73, 74 et 75 du 20/09/2017

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption.

Concernant le PLUi, les cartes sont en cours d'étude. Plusieurs réunions publiques ont eu lieu à Oderen, Moosch et Husseren-Wesserling courant septembre. La commission communale sera réunie avant toute validation des documents d'autant plus que plusieurs modifications n'ont pas encore été apportées.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Services à la Population

Plusieurs évènements se sont tenus dernièrement:

- Le Fellerival du vendredi 22 au dimanche 24 septembre. De belles prestations ont été offertes par les différents musiciens. Les bénéficiaires au profit de l'AROSA sont malheureusement assez moyens. Madame GODIER regrette le peu de présence des membres du Conseil Municipal.
- Inauguration de deux Espaces Sans Tabac le samedi 30 septembre en présence du Vice-président de la Ligue Contre le Cancer, de Madame le Maire, de 3 adjoints et du Conseil Municipal des Jeunes. Un article est paru dans la presse.
- La sortie des Aînés le dimanche 1^{er} octobre. Les retours sont très positifs. 126 personnes étaient présentes et 140 cadeaux seront offerts à Noël.
- La Commission « Service à la population » le 28 septembre à la CCVSA. Concernant le périscolaire, 123 enfants sont accueillis à midi (10 enfants de la Commune) et 50 le soir (4 enfants de la Commune). Monsieur Franck SCHUBERT, Conseiller Municipal, note toutefois que malgré les bons chiffres avancés par la CCVSA concernant les assistantes maternelles agréées, beaucoup de parents rencontrent des difficultés dans ce domaine.

Les évènements à venir sont les suivants :

- Une réunion se tiendra le 11 octobre concernant l'organisation du Téléthon début décembre ;
- Les boulistes organisent un concours de pétanque le samedi 14 octobre ;
- La musique orphéenne organise son « repas choucroute » le dimanche 15 octobre midi au foyer communal ;
- Le concert du Rallye Trompes des Vosges se tiendra à l'église le samedi 21 octobre ;
- Une réunion calendrier pour les présidents d'associations est fixée au lundi 30 octobre.

La Commission fête et cérémonie s'est réunie le lundi 18 septembre dernier. Le cadeau de Noël a été choisi. Il a été également décidé de reconduire la journée citoyenne en 2018 mais la date n'a pas encore été fixée. Le repas de fin d'année du Conseil Municipal se tiendra le 10 novembre au restaurant « le Saisonier ». Par ailleurs, plusieurs membres souhaitent créer 1 bibliothèque de plein air au sein de la commune. La mise en forme reste encore à déterminer.

Quant à la cérémonie des vœux, elle aura lieu le vendredi 05 janvier 2018 au foyer communal. Madame GODIER fait part du souhait de Madame Aline BALLY que les parents accompagnant les sorties des élèves de l'école alors que leurs propres enfants ne font plus partie des effectifs soient récompensés à cette occasion. Cette réflexion sera confirmée ultérieurement.

DELIB N°2017/59

N° 4. RESILIATION DU MARCHE DE TRAVAUX PORTANT SUR LA DEMOLITION TOTALE D'UN BATIMENT EN FRICHE (62 GRAND RUE) DANS LE CADRE D'UNE RESTRUCTURATION GLOBALE DE LA MAIRIE ET DE L'ATELIER MUNICIPAL

Par délibération du 08 septembre 2016, le conseil municipal de Fellingring approuvait l'attribution du marché de travaux portant sur la démolition totale d'un bâtiment en friche dans le cadre d'un projet global de restructuration de la mairie et de l'atelier municipal à l'entreprise NAVARRA TERRASSEMENTS SPECIAUX SASU. (Lot unique)

Afin de mettre un terme aux difficultés rencontrées dans l'exécution de ce marché et de permettre la finalisation des travaux dans le respect de la législation relative aux marchés publics, la Commune de Fellingring et l'entreprise NAVARRA TERRASSEMENTS SPECIAUX SASU se sont rapprochées et ont décidé de conclure un protocole transactionnel afin de constater la résiliation amiable dudit marché. Ce protocole transactionnel doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Madame le Maire expose précisément les points du protocole transactionnel (joint au présent Procès-Verbal).

Vu le CGCT,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE le protocole transactionnel tel que présenté et joint à la présente délibération qui a pour objet de préciser l'accord global intervenu entre la commune de Fellingring et l'entreprise NAVARRA TERRASSEMENTS SPECIAUX SASU en vue d'acter la résiliation du marché de travaux portant sur la démolition totale d'un bâtiment en friche dans le cadre d'un projet global de restructuration de la mairie et de l'atelier municipal et de prévenir et éteindre tout litige portant sur le solde du marché ;

-AUTORISE Madame le Maire ou son Adjoint à signer le présent protocole transactionnel au nom et pour le compte de la commune de Fellingring ainsi que tout document y afférent.

DELIB N°2017/60

N° 5. PERSONNEL COMMUNAL : AGENTS NON TITULAIRES, NON STATUTAIRES : AFFILIATION DE LA COMMUNE A L'ASSURANCE CHOMAGE

Le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance ; les collectivités ne cotisant pas à l'URSSAF, la charge d'indemnisation leur incombe totalement, ce qui peut impacter le budget.

Bien que la commune compte une forte majorité d'agents titulaires au sein de ses effectifs, certains besoins peuvent nécessiter des recrutements contractuels. La collectivité peut donc adhérer librement et volontairement au régime d'assurance-chômage pour son personnel non titulaire, y compris les contrats d'apprentissage ; c'est le cas de l'adhésion révocable.

En cas d'adhésion, la commune est soumise à la réglementation mise en œuvre par l'UNEDIC

qui confie à l'URSSAF la mission de conclure les contrats d'adhésion au régime d'assurance chômage des employeurs d'une part et à Pôle-Emploi la mission de versement de l'allocation d'assurance aux demandeurs d'emploi inscrits d'autre part.

Conditions d'adhésion :

- Le contrat d'adhésion est conclu pour une durée de 6 ans et est renouvelé automatiquement par tacite reconduction sauf dénonciation formulée un an avant la fin du contrat.
- L'adhésion concerne uniquement tous les agents non titulaires et non statutaires de la commune
- Une période de stage de 6 mois à compter de la date de signature du contrat s'applique ; durant cette période, la commune verse les cotisations dues mais continue d'assurer l'indemnisation des agents dont la fin de contrat intervient au cours de cette période.
- Après signature, la commune verse les contributions à l'URSSAF calculée sur les rémunérations brutes servant de base de calcul des cotisations de sécurité sociale.
- Le taux de contribution est fixé à 6.4% intégralement versée par l'employeur.
- En application de l'avenant à la convention d'assurance chômage, le taux de contribution patronale d'assurance chômage est majoré de :
 - 3% pour les CDD conclus pour un accroissement temporaire d'activité d'une durée inférieure ou égale à 1 mois ;
 - 1.5% pour les CDD conclus pour un accroissement temporaire d'activité d'une durée supérieure à 1 mois et égale ou inférieure à 3 mois ;
 - 0.5% pour les CDD d'usage d'une durée inférieure ou égale à trois mois

Vu la loi n°2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public et de l'emploi ;

Vu les articles L5424-1°,2° et L5424-5 du Code du Travail ;

Vu les articles L5422-1°,2°,3° et L5422-14,15 ; L5422-16 ; L5427-1 et les articles R5422-6, 7,8 et R1234-9, 10, 11 et 12 du Code du Travail ;

Vu la circulaire n°2012-01 du 03 janvier 2012 informant les employeurs publics des modalités d'application, aux agents du secteur public, des nouvelles règles de l'assurance chômage ;

Vu la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation chômage, les règlements annexés et les accords d'application en vigueur ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2014 portant agrément de la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage et les textes qui lui sont associés ;

Vu la circulaire n°2014-20 du 04 juillet 2014 concernant la valorisation au 1^{er} juillet 2014 des allocations d'assurance chômage,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DECIDE l'adhésion de la commune à l'assurance chômage uniquement pour le personnel non titulaire et non statutaire ;

-AUTORISE Madame le Maire ou son Adjoint à signer le contrat d'adhésion correspondant joint.

N° 6. PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL : VENTE DE LA MAISON FORESTIERE DU SCHLIFFELS

Pour rappel, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 05 mai 2017, de vendre la maison forestière du Schliffels pour le prix de 140 000 euros à Monsieur Didier GINOT et Madame Marie-Noëlle GINOT, actuels locataires de ladite maison.

La maison est de 108 m2 habitables avec un grand terrain à l'arrière, un plus petit terrain le long de la rue de forme triangulaire, une remise et un double garage.

Des diagnostics, obligatoires pour le dossier de vente, ont été réalisés par l'entreprise ACTIBAT-Diagnostics immobiliers (Aspach-Michelbach).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE** de vendre à Monsieur Didier GINOT et Madame Marie-Noëlle GINOT demeurant 9 chemin du Rammersbach, 68470 FELLERING la maison forestière du Schliffels selon la situation suivante :
Parcelle 361-Section 10, 9 chemin du Rammersbach d'une superficie de 9.11a
Parcelle 123.Section 10, Halmersmatten d'une superficie de 14.53a
Soit une superficie totale de 23.64a ;
- FIXE** définitivement le prix de vente à 140 000 euros ;
- PRECISE** que les frais de notaire et frais annexes seront à la charge intégrale des acquéreurs ;
- AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents y afférent auprès de l'étude de Maître Daniel HERTFELDER, 1 rue Humberger, 68800 THANN.

N° 7. FIXATION DU PRIX DE VENTE 2017 DES SAPINS DE NOEL

Sur proposition de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- RETIENT** les propositions de prix de l'entreprise de Monsieur Claude MURA, Fellingring.
- FIXE** le prix de vente 2017 des sapins de Noël aux particuliers comme suit :

ESSENCE	PRIX UNITAIRE
Sapin Nordmann 100-125 cm	15.00 €
Sapin Nordmann 125-150 cm	16.00 €
Sapin Nordmann 150-175 cm	19.00 €
Sapin Nordmann 175-200 cm	24.00 €
Sapin Nordmann 200-250 cm	30.00 €

Les bons de commande seront prochainement distribués aux habitants de la commune et devront être retournés, avec le paiement, au secrétariat de la mairie le lundi 06 novembre au plus tard.

N° 8. DIVERS ET COMMUNICATION

La Commune s'est engagée en avril dernier dans la démarche « Déploiement de 10 000 Coins Nature dans les écoles et les collèges ». Suite à la signature d'une convention, l'Etat a précisé à la commune

qu'un engagement supplémentaire a été exigé : il s'agit de l'installation d'un composteur pour accueillir les déchets alimentaires de la cantine ou de l'établissement.

Plusieurs membres du Conseil Municipal notent qu'un composteur est déjà en place mais il serait nécessaire de le remettre en état.

Le PETR Pays Thur Doller organise le 14 octobre prochain le Jour de la Nuit. Cette action nationale consiste à éteindre tout ou partie des éclairages publics afin de sensibiliser à la pollution lumineuse et de permettre la découverte de la vie nocturne.

Compte tenu des efforts entrepris par la Commune de Fellingring pour changer l'éclairage public actuel par des lumières LED, le Conseil Municipal ne souhaite pas participer à cette action.

L'association EPICEA (Environnement Propre-Insertion par des Chantiers d'Entretien et d'Aménagement), dont le siège est basé à Vieux-Thann, a fêté ses 15 ans d'activités en juin 2017. Monsieur Freddy GILCK, Vice-Président, expose quelques chiffres et spécificités de cette association. Née en 2001 de la volonté des élus du Pays de Thann et des chefs d'entreprise dont CLEMESY, l'association œuvre pour la réinsertion professionnelle par la reprise progressive du travail. Les chantiers se tournent majoritairement vers l'entretien des espaces verts, le déneigement et le nettoyage des gares. La descente de bois coupés fait, depuis peu, partie des activités proposées.

L'association compte de nombreux partenaires dont la SCNF, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, de Thann-Cernay, la MSA, la Mission Locale Thur Doller ou encore les Syndicats Mixtes.

Quelques chiffres sont donnés :

- 253 salariés en insertion sont passés par la structure en 15 ans ;
- 2 300 heures de formation ont été assurées ;
- Le chiffre d'affaires de l'association est de 348 682 euros en 2016 ;
- Les salariés passent en moyenne 15 mois au sein de l'association ;
- Depuis début 2017, 8 personnes ont été par la suite embauchées dont 4 en CDI.

Madame le Maire remercie Monsieur Freddy GILCK pour son intervention.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h35.